

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

T. LOUA

## **Les résultats statistiques des dénombrements les plus récents**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 25 (1884), p. 326-331

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1884\\_\\_25\\_326\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1884__25_326_0)

© Société de statistique de Paris, 1884, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/legal.php>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

#### IV.

##### LES RÉSULTATS STATISTIQUES DES DÉNOMBREMENTS LES PLUS RÉCENTS (1).

(Suite.)

##### La population de la Belgique.

Comme cela a été fait pour la France lors du recensement de 1881, le gouvernement belge s'est attaché à fournir, en 1880, un double recensement, celui de la population de droit, laquelle se compose de *tous les habitants présents ou absents, ayant leur résidence habituelle dans la maison recensée*, celui de la population de fait, laquelle se compose de toutes les personnes, belges ou étrangères, dont la présence en Belgique est constatée au moment du recensement, qu'elles y aient leur résidence habituelle dans le pays ou qu'elles ne s'y trouvent qu'accidentellement.

La population de droit a été seule inscrite dans le bulletin de ménage.

Un bulletin spécial a été distribué aux personnes se trouvant accidentellement dans la population recensée.

Un bulletin collectif a été destiné à procéder au recensement de la population des casernés, pensionnats, couvents, etc.

Il a été fait ensuite une innovation plus importante encore, en répétant sur des cartes individuelles tous les renseignements inscrits, par chaque personne, au bulletin de ménage.

Ce sont ces bulletins qui ont servi de base au dépouillement général, tandis qu'auparavant on se contentait à dépouiller *par pointage* les indications contenues dans le bulletin de ménage.

Le dépouillement fait, il a été trouvé, pour 1880, à la date du 31 décembre, les résultats suivants :

Population de fait. . . . .	5,509,331
Population de droit . . . . .	5,520,009

D'où il résulte, comme cela a été constaté en France, que la population de droit est légèrement supérieure à la population de fait. En rapprochant la population de

---

(1) Voir, pour le commencement de cette étude, *Journal de la statistique*, 1884, p. 95.

droit de l'étendue territoriale du royaume, qui est de 2,945,715 hectares, on trouve qu'il y a actuellement en Belgique 187 habitants par kilomètre carré.

Le tableau suivant indique quelle a été la population de la Belgique à l'époque des divers recensements :

1831 . . . . .	3,783,814
1846 . . . . .	4,337,196
1856 . . . . .	4,529,560
1866 . . . . .	4,827,833
1876 . . . . .	5,336,185
1880 . . . . .	5,520,009

Il a été procédé, en Belgique, au numérotage de toutes les maisons habitées ou inhabitées. L'on a du reste entendu le terme de *maison* dans son acception la plus large. On l'a appliqué à tous les bâtiments servant ou non à l'habitation, tels que les églises et les édifices publics, entrepôts, magasins, moulins, usines, ateliers, en tant qu'ils ne forment pas l'accessoire d'une autre maison. Mais on a exclu du numérotage toutes les habitations temporaires ou ambulantes, telles que baraques foraines, chariots de nomades, navires, bateaux, etc.

Ainsi entendu, le nombre des maisons numérotées tel qu'il a été établi par le recensement de 1880, s'élève à 1,127,322 maisons, savoir :

1,062,082 maisons habitées;
65,240 non habitées.

Il résulte de ces chiffres, qu'il y a actuellement en Belgique 36 maisons habitées, en moyenne, par kilomètre carré.

Il y a actuellement en Belgique :

2,417 communes de moins de 5,000 habitants, avec 3,143,232 habitants.
166 communes de plus de 5,000 habitants, avec 2,376,777 habitants.

La population moyenne des petites communes est de 1,300 habitants et celle des communes de plus de 5,000 habitants, est de 14,318.

En général, la population moyenne d'une commune est de 2,137 habitants.

Dans les petites communes, il y a 4.85 habitants par maison habitée; dans celles de plus de 5,000 habitants, il y a 5.75.

La moyenne est pour le royaume de 5.20 par maison. On a compté, en 1880, 1,210,706 ménages; il en résulte que le nombre d'habitants par ménage est de 4.56.

La population belge se répartit ainsi qu'il suit par sexe :

Sexe masculin . . . . .	2,758,469	} 5,520,009
Sexe féminin . . . . .	2,761,540	

D'où il résulte qu'il y a en moyenne presque autant d'hommes que de femmes, ou du moins l'excédent, s'il est en faveur des femmes, peut être négligé.

La population de la Belgique se répartit ainsi qu'il suit, d'après le lieu de naissance :

Nés dans la commune où ils sont :

Recensés . . . . .	3,709,977	67.2
Nés dans une autre commune de Belgique . . . . .	1,666,771	30.2
Nés à l'étranger . . . . .	143,261	2.6
	<u>5,520,009</u>	<u>100.0</u>

D'après ce relevé, on constate que plus des deux tiers des habitants vivent dans la commune où ils sont nés, et que moins d'un tiers ont quitté le lieu de leur naissance pour habiter dans une autre localité : 2.6 p. 100 sont originaires de l'étranger.

D'après leur lieu d'origine, les étrangers se classent ainsi :

Nés dans les Pays-Bas . . . . .	41,391
— en Allemagne . . . . .	34,196
— dans le Grand-Duché de Luxembourg . . . . .	7,760
— en France . . . . .	51,104
— en Angleterre . . . . .	3,799
— dans d'autres pays . . . . .	5,011

On voit par là que ce sont les Français qui dominent dans la population étrangère, puis les Hollandais et les Allemands.

Quant aux Belges qui résident à l'étranger à titre définitif, ils ne figurent pas dans la population de droit, mais on sait déjà, par les recensements connus, qu'il y en a :

4,555 en Allemagne.
311 en Autriche-Hongrie.
24 en Danemark.
360 en Espagne.
15,535 aux États-Unis.
432,265 en France.
2,548 dans le Grand-Duché de Luxembourg.
583 en Italie.
18,816 dans les Pays-Bas.
2,639 dans le Royaume-Uni.
500 en Suisse.

En Belgique, la population résidante parle exclusivement ou simultanément plusieurs langues: le français, le flamand et l'allemand. Il y a, de plus, des étrangers qui ne parlent aucune de ces langues nationales.

Ceci posé, on peut établir le tableau suivant, qui se rapporte à la population entière, à l'exclusion des enfants âgés de moins de 2 ans :

Parlant le français seulement . . . . .	2,237,867
— le flamand seulement . . . . .	2,479,747
— l'allemand seulement . . . . .	41,046
— le français et le flamand . . . . .	420,339
— le français et l'allemand . . . . .	35,251
— le flamand et l'allemand . . . . .	2,809
— les trois langues . . . . .	13,410
Ne parlant aucune des trois langues . . . . .	6,412

On peut déduire de ce tableau qu'il y a en Belgique 2,706,937 habitants qui parlent le français, 2,916,305 le flamand, 92,586 l'allemand, et enfin 6,412 étrangers qui ne parlent aucune de ces trois langues.

On a profité du recensement belge, pour apprécier le degré d'instruction des habitants.

On a exclu de ce tableau les enfants de 1 à 7 ans, qu'on a considérés en masse comme n'étant pas à même de savoir lire et écrire.

Voici les chiffres absolus :

AGES.	SACHANT LIRE ET ÉCRIRE.			NE SACHANT PAS LIRE ET ÉCRIRE.		
	Hommes.	Femmes.	Total.	Hommes.	Femmes.	Total.
8 à 15 ans . . .	325,540	316,528	642,068	132,659	135,585	268,244
15 à 55 — . . .	1,095,731	1,005,299	2,101,030	362,386	442,839	805,225
De plus de 55 ans	211,127	175,849	386,976	158,374	219,620	377,994
	<u>1,632,398</u>	<u>1,497,676</u>	<u>3,130,074</u>	<u>653,419</u>	<u>798,044</u>	<u>1,451,463</u>

D'où l'on tire les rapports suivants :

*Illettrés p. 100 habitants de plus de 7 ans.*

AGES.	SEXE masculin.	SEXE féminin.
8 à 15 ans . . . . .	29.0	30.0
15 à 55 — . . . . .	24.9	30.6
De plus de 55 ans . . .	42.9	55.5

Moyenne générale. . . 31.7

La répartition de la population par l'état civil fournit les rapports suivants :

	SEXE masculin.	SEXE féminin.	TOTAL.	SEXE masculin.	SEXE féminin.
Célibataires . . . . .	1,761,160	1,680,791	3,441,951	63.84	60.86
Mariés. . . . .	878,802	875,561	1,754,363	31.86	31.71
Veufs . . . . .	117,479	203,841	321,320	4.26	7.38
Divorcés. . . . .	1,028	1,347	2,375	0.04	0.05
	<u>2,758,469</u>	<u>2,761,540</u>	<u>5,520,009</u>	<u>100.00</u>	<u>100.00</u>

Il résulte du relevé sommaire de la population par âge, que la population de la Belgique se répartit comme il suit, d'après le recensement de 1880.

	SEXE masculin.	SEXE féminin.	TOTAL.	RAPPORTS.
Nés depuis 1866 (enfants). . . . .	930,851	917,913	1,848,764	335
De 1826 à 1865 (incl.) adultes . . . . .	1,458,117	1,448,158	2,906,275	526
Avant 1825 (vieillards) . . . . .	369,501	395,469	764,970	139
	<u>2,758,469</u>	<u>2,761,540</u>	<u>5,520,009</u>	<u>1,000</u>

Ce tableau est suivi d'un tableau plus détaillé que nous reproduisons ici :

*Tableau de la population par âges et par sexes en 1880.*

AGES.	SEXE masculin.	SEXE féminin.	TOTAL.	FEMMES p. 100 hommes.
0 à 5 ans . . . . .	343,677	338,934	682,611	99
5 à 10 — . . . . .	308,611	304,633	613,244	99
10 à 15 — . . . . .	278,563	274,346	552,909	98
15 à 20 — . . . . .	256,356	251,549	507,905	98
20 à 25 — . . . . .	231,610	231,364	462,974	100
25 à 30 — . . . . .	196,064	193,911	389,975	99
30 à 35 — . . . . .	175,430	176,299	351,729	100
35 à 40 — . . . . .	174,903	173,057	347,960	99
40 à 50 — . . . . .	296,841	295,822	592,663	100
50 à 60 — . . . . .	238,535	239,855	478,390	101
60 à 70 — . . . . .	158,993	169,223	328,216	107
70 à 80 — . . . . .	80,611	89,976	170,587	112
80 à 90 — . . . . .	17,580	21,229	38,809	121
90 à 95 — . . . . .	613	1,170	1,783	191
95 à 100 ans . . . . .	77	155	232	201
Centenaires . . . . .	5	17	22	340
Le royaume . . . . .	<u>2,758,469</u>	<u>2,761,540</u>	<u>5,520,009</u>	<u>100.11</u>

On peut remarquer, d'après ce tableau, qu'avant 50 ans le nombre des hommes est généralement supérieur à celui des femmes, mais à partir de 60 ans l'excédent des femmes se manifeste et va en croissant jusqu'à la fin de la vie.

La statistique des professions est résumée comme il suit dans le document que nous analysons :

Nombre des professions exercées . . . . .	{ par des hommes. . . . .	1,798,901	} 2,760,191
	{ par des femmes. . . . .	961,290	
Nombre des personnes exerçant une ou plusieurs professions . . . . .	{ hommes . . . . .	1,748,397	} 2,685,024
	{ femmes . . . . .	936,627	
Enfants, hommes et femmes sans profession . . . . .	{ sexe masculin. . . . .	1,010,072	} 2,834,985
	{ sexe féminin . . . . .	1,824,913	
			5,520,009

Le nombre des professions exercées est, d'après ce tableau, supérieur de 75,167 à celui des personnes exerçant une profession. Cet excédent paraît peu élevé, et il y a lieu de croire qu'un certain nombre de personnes exerçant plusieurs professions se sont bornées à en déclarer une.

Voici le tableau général des habitants exerçant une profession donnée :

I. PROFESSIONS INDUSTRIELLES.	MAITRES.		OUVRIERS.		SEXE		TOTAL.
					masculin.	féminin.	
<i>1<sup>o</sup> Extraction, traitement et transformation des matières minérales.</i>							
a. Industries extractives. . . . .	1,943	26	102,452	10,232	104,395	10,258	114,653
b. Industries métallurgiques et sidérurgiques	1,745	49	22,498	787	24,243	836	25,079
c. Industries minéralurgiques (utilisant des minéraux) . . . . .	4,265	327	43,274	4,911	47,539	5,238	52,777
d. Industries utilisant des métaux . . . . .	13,742	355	36,840	862	50,892	1,217	51,799
<i>2<sup>o</sup> Traitement, transformation et conservation des substances végétales; apprêt.</i>							
a. Industries utilisant les végétaux textiles.	7,410	1,534	54,458	25,090	61,868	26,624	88,492
b. Industries alimentaires végétales . . . . .	18,309	1,559	24,128	1,157	42,937	2,716	45,653
c. Industries diverses . . . . .	29,773	889	64,755	7,182	94,528	8,071	102,599
<i>3<sup>o</sup> Traitement, transformation des substances animales; apprêt.</i>							
a. Laine et soie . . . . .	1,651	495	23,920	22,812	25,571	23,307	48,878
b. Industries alimentaires animales . . . . .	4,126	394	3,765	187	7,891	581	8,472
c. Industries diverses . . . . .	2,118	122	4,821	585	6,939	707	7,646
<i>4<sup>o</sup> Industries mixtes (utilisant les substances minérales, végétales et animales).</i>							
a. Vêtement, parure, articles de voyage . .	25,444	40,101	35,972	133,176	61,416	173,277	234,703
b. Constructions de machines et outils . . .	1,636	57	14,313	235	15,949	292	16,241
c. Instruments et objets de précision . . . .	959	26	11,139	14	2,098	40	2,138
d. Armes de toute espèce, sub. explosibles .	636	19	10,252	693	10,888	712	11,600
e. Appareils et objets servant aux transports	6,098	48	7,352	83	13,450	131	13,581
f. Imprimerie et photographie . . . . .	1,137	188	6,787	380	7,921	568	8,489
g. Industries des bâtiments . . . . .	17,175	182	66,994	382	84,169	564	84,733
h. Industries diverses . . . . .	9,092	927	22,567	2,835	31,659	3,762	35,421
II. PROFESSIONS COMMERCIALES (6 groupes).					143,229	101,018	244,247
III. PROFESSIONS INTELLECTUELLES ET LIBÉRALES . . . . .					457,042	192,114	649,156
IV. PROFESSIONS ET CONDITIONS DIVERSES.							
a. Professions et conditions indépendantes.					51,199	54,000	105,199
b. Petits employés, domestiques et ouvriers					453,213	353,871	807,084
c. Professions soumises à la surveillance de la police des mœurs . . . . .					172	1,886	1,558
Total général . . . . .					1,798,901	961,290	2,760,191

*Nota.* — Frappé de ne pas trouver dans cette nomenclature les professions agricoles, nous avons fait une recherche dans les tableaux de détail et constaté qu'elles se trouvent au n° 215 du 4<sup>e</sup> groupe des professions libérales, savoir: 326,304 hommes et 153,877 femmes, en tout 480,181.

Le dernier renseignement qu'on trouve dans la statistique du recensement belge porte sur le nombre et la population des communautés religieuses classées d'après la nature de leur mission. En voici le relevé :

B U T des associations.	NOMBRE des communautés		POPULATION.	
	d'hommes.	de femmes.	Hommes.	Femmes.
—	—	—	—	—
Hospitalières . . . . .	17	252	403	4,021
Hospitalières et enseignantes . . . . .	12	192	220	2,919
Enseignantes . . . . .	85	714	1,301	9,398
Vie contemplative et saint ministère .	67	71	1,394	2,423
— et enseignante. . .	27	84	572	1,755
— et hospitalière. . .	2	15	56	374
Remplissant toutes les missions à la fois	3	18	174	452
	<u>213</u>	<u>1,346</u>	<u>4,120</u>	<u>21,242</u>
	1,559		25,362	

Tels sont les principaux tableaux synoptiques généraux qu'on peut tirer du volume du recensement de la Belgique. On remarquera que tous ces renseignements portent sur la population *de droit* ou population légale, et non sur la population *de fait*. C'est que cette dernière est purement accidentelle, tandis que c'est la population de résidence ordinaire qui constitue véritablement la patrie, et dont il importe le plus de connaître le caractère et la composition. Il nous semble que c'est donc à tort qu'on a fait porter chez nous les renseignements statistiques sur la population de fait.

T. LOUA.